

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du 10 janvier 2018*

Le huit janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique salle du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

**Etaient présents :** Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Serge GUERIN, Martine GILLET, Dany HAMONIERE, Cécilia JOHANET,

**Pouvoirs :** Marie-Claire DAUNAY donne procuration à Christiane PREBAY, Jean-François JULLIEN donne procuration à Christian LEGENDRE,

**Absents excusés :** Rébecca GHIRARDO, Sandrine JOSSE, Éric TAINÉ, Frédéric ZUCZEK.

**Secrétaire de séance :** Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **1     DETR 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier des jeunes concernant la construction d'un City Stade. Une rencontre a eu lieu avec les jeunes pour qu'ils puissent exposer et développer leur projet.

Ces travaux sont éligibles aux catégories d'opérations proposées dans le cadre de la DETR 2018 : « Loisirs, Sports, Culture. »

L'estimation des travaux s'élève à 109 561€ HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'établir un dossier de DETR 2018, en demandant une subvention de 30% selon la fourchette des taux de DETR et règles de plafonnement des dépenses.

Parallèlement une demande d'aide sera déposée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour ce même dossier.

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à constituer le dossier DETR 2018.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à rechercher tout financement complémentaire.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

## **2     Convention CCF**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les projets de rénovation et d'agrandissement du bâtiment périscolaire par la Communauté de Communes de la Forêt. Ce bâtiment fait l'objet d'une autorisation d'utilisation alors que dans le cadre de la compétence exercée par la CCF il devrait faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Il est donc proposé de passer une convention de mise à disposition du corps de bâtiment donnant sur la rue Fleurie, section ON n°91 à l'adresse du 15, rue Fleurie.

Ce bâtiment comprend :

- Rez de chaussée
- 1<sup>er</sup> étage
- 2<sup>ème</sup> étage
- Grenier
- Cave
- Accès de secours au dégagement

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Forêt pour une mise à disposition du bâtiment.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

### **3 Convention Centre de Gestion**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de « convention service Retraite » du Centre de Gestion du Loiret. Cette prestation effectuée à la place de la collectivité diverses missions en matière de mise à jour de compte de droit, de simulation et de constitution des dossiers de retraite des agents.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention « service Retraite ».

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

### **4 Affaires diverses**

- **Adhésion de la CCF au SPEP de la Sévinerie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la prise de compétence Eau par la CCF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Conformément au code général des collectivités territoriales article L5214-21 du CGT ce transfert de compétence impose le retrait des communes d'Aschères le Marché et Montigny.

Pour assurer la continuité du service et maintenir sans revoir les inventaires, pour l'instant, le Conseil Communautaire par délibération du 20 décembre 2017 propose d'adhérer volontairement au SPEP à la place des communes.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit émettre son avis sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

**D'accepter** l'adhésion de la CCF au SPEP de la Sévinerie.

- **Adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux.

Cet organisme a pour objet d'informer et de former les élus locaux des communes rurales. Le montant de la cotisation simple pour une commune de plus de 1 000 habitants s'élève à 96€ pour 2018.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2018.

**D'inscrire** le montant de cette dépense au Budget Primitif 2018.

- **Chemins de l'AFR.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de travaux ou d'utilisation des chemins restitués à l'AFR. Or, cette association est en sommeil depuis longtemps et une tentative de dissolution n'a pu être menée à son terme. En tout état de cause, il convient de réactiver cette association pour qu'elle se détermine sur son avenir et sur les suites qu'elle entend donner aux demandes qui lui seront présentées.

Devant l'absence de volontaires pour prendre la relève, Monsieur le Maire propose de faire appel à la Chambre d'Agriculture du Loiret afin de définir les démarches à suivre.

- **Dates de prochaines réunions :**

- Conseil Municipal le mardi 13 février 2018 à 20h30.
- Conseil Municipal le mardi 13 mars 2018 à 20h30.

A vingt-et-une heures quarante-cinq, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.